

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt quatre mars deux mil vingt trois à 20h30, suivant convocation en date du quatorze mars deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean Luc
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge
Mr CHASSAGNE Yannick à Mr CHARIAL Nicolas
Mr MONTHEIL Jean Pierre à Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Membre excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL Nicolas

Délibération 2023/017 en date du 24 mars 2023

Adhésion avec le service « énergies service public 87 » du SEHV (Syndicat Energies Haute Vienne).

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, loi d'orientation sur l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention portant réglementation d'adhésion relatif au service énergies du SEHV, délibérée par l'Assemblée Plénière du SEHV du 22 mars 2006 et modifiée par l'Assemblée Plénière du SEHV du 16 novembre 2010, annexée à la présente délibération,

Considérant l'intérêt général à inscrire plus encore la collectivité dans une démarche énergétique forte,

Madame le Maire vous propose l'adhésion de la commune de Domps au service « Energies Service Public 87 » (ESP87) du SEHV.

Ce service commun met à la disposition de la commune un certain nombre d'outils, de compétences et d'assistance, neutres et objectifs, pour optimiser les conditions économiques et environnementales de ses besoins énergétiques. L'adhésion permet à la commune de confier une ou plusieurs des actions, listées dans la réglementation d'adhésion, au SEHV. Chacune de ces actions fait objet d'un accord préalable entre la commune et le SEHV.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De demander l'adhésion de la commune de Doms au service « Energies Service Public 87 » (ESP87) du SEHV.
- De choisir l'adhésion avec l'action « Bilan et suivi énergétique de la collectivité » pour une participation forfaitaire annuelle de 50 € majorée de 0,30 € par habitant à charge de la commune.
- De désigner Mr LECOMTE Jean- Luc (titulaire) et Mr. BOUTY Serge (suppléant) comme référents énergie (interlocuteurs privilégiés du service ESP87).
- De mandater Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 26 mars 2023
Le Maire

